

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE N° 40A
le 2 novembre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750 Troisième Avenue
New York
YUkon 6-5740

Accroissement de la contribution du
Canada à l'assistance technique

Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, Son Excellence M. Paul Tremblay, vient d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement du Canada a l'intention de souscrire des contributions se chiffrant à \$9,500,000 au Programme fusionné de 1966 du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique. Ces dernières contributions dépassent ainsi de \$2,200,000 la somme de \$7,300,000 que le Canada avait souscrite en 1965 à ces deux programmes.

M. Tremblay a communiqué cette nouvelle lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique qui se tient aujourd'hui à l'ONU. L'annonce de ces contributions a été faite en prévision de la fusion de ces deux programmes, ainsi qu'on le projette, en un Programme de développement des Nations Unies en faveur du pré-investissement et de l'assistance technique. Cette fusion se fera, semble-t-il, au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Voici le texte de la déclaration de M. Tremblay:

"Monsieur le Président, le Canada a toujours donné son appui aux activités du Fonds spécial et à celles du Programme élargi d'assistance technique. C'est donc avec plaisir que je me fais le porte-parole de mon Gouvernement pour annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada contribuera \$9,500,000 au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique. Ceci représente une augmentation de presque un tiers, soit la somme de \$2,200,000, par rapport à nos contributions de 1965. Le Canada apporte cette contribution volontaire au Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que le prévoit la résolution 1020 du Conseil économique et social. Ce projet de résolution doit en effet être bientôt soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Mon Gouvernement déterminera, suivant les circonstances, le montant à répartir entre les activités de pré-investissement et celles de l'assistance technique.

"Les réalisations remarquables du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique soulignent jusqu'à quel point l'assistance multilatérale peut aider les pays en voie de développement à mettre en valeur leurs ressources naturelles dans le meilleur intérêt de leurs populations. La recommandation du Conseil économique et social, à l'effet que les programmes du Fonds spécial et de l'Assistance technique soient intégrés, donnera sûrement une impulsion nouvelle à ces programmes. Nous sommes en effet convaincus, Monsieur le Président, que la fusion de ces